

Cher membre,

Cher administrateur,

Nivelles, le 04 décembre 2021

Je pensais vous résumer en quelques lignes ce qui me préoccupe pour l'avenir d'Interyacht.

Mais connaissant l'effet amplificateur des informations erronées de « radio-pontons », je me résous à vous donner plus de détails ; c'est long, trop long sans doute, mais, les membres effectifs ont le droit d'être informés des faits et non des rumeurs.

L'année 2021 fut une année difficile pour Interyacht et particulièrement pour son Conseil d'administration. Le Covid y est sans doute pour quelque chose.

Le bilan de l'année 2020 s'était pourtant avéré positif et notamment du point de vue de l'automatisation des tâches administratives grâce aux nombreuses heures passées par Gwen Imbert à optimiser le site internet et à préparer ensuite les données nécessaires à l'utilisation du nouveau logiciel de gestion portuaire. L'automatisation du processus de facturation représente une diminution de charge de travail de plus de 70 % et sera pleinement opérationnelle en 2022. Une solution de traitement digital des paiements fut aussi mise en place par Laurent Grimonpont pour faciliter le suivi des paiements et répondre aux nombreuses demandes de paiement par carte bancaire. Ces avancées dans le domaine de la gestion administrative et financière représentent une aide importante aux futurs secrétaires et trésoriers du club qui, ayant moins de travaux administratifs, pourront se consacrer à des tâches d'animation sportive et touristique. Il ne reste plus que le paiement des factures fournisseurs à faire manuellement et toute la documentation sera prête pour sous-traiter à une fiduciaire, la comptabilité et la fiscalité (tâche que Laurent assurait actuellement bénévolement).

Dans le même temps, se terminaient (provisoirement) nombre de travaux de remise en état des infrastructures menées à l'initiative d'Alain Duval, secondé par Viviane, André Couvreur, Robert Van Biesen, Philippe Bruyland, Fabrice Holvoet Etienne Leclercq, Alain Pireyn et bien entendu Jean Pierre Vanderost, Christian Germaux et le regretté Marc Mommens.

Du point de vue sportif, les membres des sections ont disposé d'un matériel de qualité dont la réservation peut dorénavant se faire en ligne. La section handi-voile a fait ses premiers pas sous la houlette du regretté Jean-Ben, trop tôt disparu. La section VRC a également fait ses débuts avec comme animateur Patrick Meurice.

Les relations étaient bonnes au sein du CA et c'était donc le moment d'y joindre de nouveaux administrateurs qui travaillaient déjà depuis quelques temps sur les sujets du club. C'est ainsi que nous vous avons proposé en avril 2021 de joindre à l'équipe quatre candidats administrateurs prêts à assurer la succession. Le passage des clefs de la trésorerie à Corinne Jospin s'est fait sans problèmes dès la fin avril, tandis que Gwen préparait la saison avec l'équipe ski nautique et que Bertrand Michel reprenait la gestion des infrastructures et préparait le contrat de gérance avec Laurent.

La vie n'étant pas un long fleuve tranquille, c'est en début mai que, de façon inattendue, deux événements furent à la source d'un désaccord entre les membres du CA et le président.

Le premier concernait l'organisation des 4 semaines de stages d'été. A la fin de la saison passée, nous avons convenu qu'un effort devait être fait tant du point de vue de la qualification de nos moniteurs que de la sécurité sur l'eau. J'avais donc préparé un projet de

dossier « animateur sportif » qui a été soumis aux administrateurs. Ce dossier, qui se voulait une étape intermédiaire dans le processus d'amélioration, a recueilli une large approbation auprès des administrateurs, sauf celle du président, qui a vu en ce dossier un désaveu de Paul Crabbé, en charge des stages. Alain Duval ayant mis sa présidence dans la balance, le CA se réunit le 19.05 et confirma que Paul était bien responsable des stages sous réserve de respecter les exigences formulées dans le dossier. Ces exigences furent ultérieurement jugées, par Alain comme exagérées et impossible à respecter . Nous fûmes à deux doigts de devoir annuler les stages et rembourser les parents.

Finalement, Paul Crabbé ne se présenta pas aux stages pour des raisons de santé et Alain Duval les organisa avec quelques membres d'Interyacht, futurs moniteurs de talent (citons Germain Lemal -en formation moniteur ADEPS, Mattias Pochet- participant assidu du Volvo Optitour, Robin Colado -véliste expérimenté et Erwan Steens – assistant sécurité) encadrés par Patrick Meurice, Christian Steens (à la sécurité), par Alain Pireyn et, JP Langlais ; sans oublier l'équipe Paddle animée par Philippe Bruyland et l'équipe ski nautique animée par Sophie et Joffrey.

Le deuxième sujet de discord fut le choix de la gérance du clubhouse . Nous avons deux candidatures et le choix fut débattu au CA du samedi 03 avril 2021 ; le vote fut unanimement en faveur de la candidature de Mme Judenne ; Laurent et Bertrand reçurent le mandat de finaliser la convention qui fut signée le 20 avril 2021 pour une durée d'un an. Les mesures Covid furent partiellement levées pour l'Horeca (service en terrasse uniquement) le WE des 8 et 9 mai et donc Mme Judenne prépara l'ouverture des lieux la semaine du 3 mai. Pour des raisons qui m'échappent encore, Alain Duval se déclara en désaccord avec ce choix et souhaita mettre à la porte Mme Judenne (dont le contrat n'avait pas encore débuté !). Depuis ce moment, toutes les occasions furent bonnes pour créer des difficultés à la gérante: critiques sur la propreté des sanitaires, utilisation par des clients de passage du parking réservé aux membres d'Interyacht , etc...

Alors que dans les deux cas, le président n'a pas respecté une décision collégiale du CA, le débat se cristallisa peu à peu en un débat entre Alain et moi et chacun des administrateurs, oubliant sans doute qu'ils devaient assumer leur vote, prit parti pour l'un ou l'autre. Cette situation me poussa à donner ma démission comme administrateur avec effet au 30 juin 2021. Ceci me semblait pouvoir donner aux nouveaux administrateurs une liberté de mener une politique « apaisée » en ayant un contradicteur en moins.

N'étant plus au CA, je ne peux rendre compte des événements de juillet-août et septembre si ce n'est qu'un CA fut tenu le 24.09.21.

En fin septembre, trois administrateurs donnèrent leur démission : Gwen Imbert, Bertrand Michel et Serge Gielis.

En date du 08.10.2021, j'ai demandé au CA de mettre en suspens ma démission jusqu'à la fin de mon mandat (en 2022); s'en suivirent les démissions de Corinne Jospin le 13.10 et d'Alain Duval le 16.10. (démission irrévocable comme président). Au PV du CA du 16.10, Alain Duval est noté comme absent, démissionnaire et excusé pour raison de santé .

Dans un climat tendu, s'est tenu le 07.11.2021 un CA avec à l'ODJ notamment le point sur la collaboration entre Mme Judenne et Interyacht . Alain Duval insista pour passer rapidement au vote demandant l'envoi à Madame Judenne de son renom immédiat par lettre recommandée ; le résultat

du vote allant dans ce sens, mais obtenu avec l'appui de 4 voix d'administrateurs démissionnaires, Alain quitta la réunion en annonçant qu'il démissionnait de « tout ».

Le 11 novembre, j'ai repris la rédaction d'un projet de convocation de l'AG (les statuts permettant à 20 % des membres effectifs de demander au CA de convoquer une AG et de mettre des points à l'ODJ) ; ces points étaient, par exemple, donner à l'Assemblée Générale la compétence du choix du gérant (ce qui éviterait les querelles au sein du CA) et donner aux administrateurs un mandat écrit (au lieu de verbal). De plus, les administrateurs d'asbl ayant maintenant les mêmes responsabilités que ceux des sociétés, et étant solidaires, il me paraissait logique de demander aux futurs administrateurs un extrait de casier judiciaire (avec mention néant) au lieu de se référer à la loi de 1934 dont rares sont ceux qui en connaissent l'objet. Par ailleurs, je suggérais aussi d'offrir aux nouveaux administrateurs une possibilité de suivre une formation en gestion d'asbl.

Cette proposition n'a pas passé le cap de l'approbation du CA du 17.11 et n'est donc pas à l'ODJ de l'AG du 07.12.2021 . Ayant été sommé d'arrêter ce genre d'initiatives, il ne me restait plus qu'à m'incliner ou partir . Ce que j'ai fait en démissionnant comme administrateur.

Assurez la continuité du club et donc la succession des administrateurs est un réel défi car des intérêts particuliers interfèrent souvent avec l'intérêt commun qui devrait être le seul centre d'attention des administrateurs. De plus, peu de candidats connaissent la loi sur les asbl ou sont disposés à se former.

Nous devons reconnaître que, du point de vue stabilité et progression dans les compétences de gestion, ce ne fut pas un grand succès. Par contre, les processus comptables et financiers sont devenus robustes, transparents et auditable et, malgré la COVID, nombreux sont ceux qui ont animé le Club.

Nous avons la chance que les membres participent aux activités, que des jeunes se forment aux sports nautiques, que nous disposons d'infrastructures exceptionnelles, que des candidats administrateurs se présentent malgré tout ... mais nous ne parvenons pas à assurer une cohésion suffisante au sein du CA pour éviter l'implosion.

Nous avons chacun une part de responsabilité et, peut-être qu'une décision radicale s'impose.

Je ne crois pas qu'un simple remaniement d'organisation peut changer les façons de faire ; Il faut aller en profondeur càd jusqu'au retrait de tous les anciens administrateurs (nommés avant janvier 2021), pour faire place à une nouvelle équipe d'administrateurs

Les anciens administrateurs pourront toujours s'investir au Comop qui réunit tous les membres (adhérents ou effectifs). Ils pourront être, suivant les sujets, invités au CA mais sans droit de vote.

Ce serait un geste fort qui mettrait fin, espérons-le, à des divergences dont souvent on ne connaît plus l'origine.

Le nouveau projet

Une nouvelle équipe d'administrateurs avec un mandat de trois ans .

Ce mandat serait rédigé de commun accord entre les membres effectifs et les administrateurs dont le nombre serait statutairement limité à 7 , nommés par l'AG. Tous ces postes étant attribuables sans distinction de genre.

A mon avis , les profils suivants devraient faire partie de l'OA :

Président

Vice-président,

Secrétaire

Trésorier,

Capitaine de port (parce que c'est notre première responsabilité (versus Ittre et le SPW -MI)
et un délégué aux activités sportives.(parce que c'est le but de notre association)

soit 6 administrateurs

+ 1 représentant de la commune d'Ittre

+ 4 représentants des sections sportives suivant besoin

Par ailleurs, Le R.O.I prévoit en son article 3 que « *La cotisation est due dès décision favorable de l'organe d'administration quant à l'admission du candidat membre et ce, à titre d'essai pendant un an. Sauf avis contraire de l'organe d'administration trois mois avant la fin de la période d'essai, le membre sera automatiquement confirmé dans son statut de membre adhérent de l'association* ».

Nous pourrions harmoniser les deux périodes (puisque'il faut actuellement avoir été deux ans membres adhérents pour être candidat effectif) et écrire qu'après l'année de sage le membre peut soit rester membre adhérent, soit être candidat membre effectif (sachant que le nombre maximum est de 30).

Le président doit être membre effectif car il préside à la fois l'AG et l'organe d'administration ; les autres administrateurs peuvent être membres effectifs mais ce ne serait pas obligatoire ; S'ils le sont, ils s'abstiendront lors du vote de l'approbation des comptes et de la décharge aux administrateurs.

Ce mandat se traduirait en un plan directeur avec le budget annuel (an 1) et une prévision financière pour l'année 2 et 3. En cours d'année, les membres effectifs et les administrateurs se rencontreraient à intervalles réguliers, ainsi qu'avec les membres adhérents, au sein d'un Comop élargi.

Je proposerais aussi la suppression de l'usage des procurations pour les administrateurs et une exclusion du CA pour les absents à plus de 50 % des réunions les 18 premiers mois. (sauf raison médicale ou professionnelle).

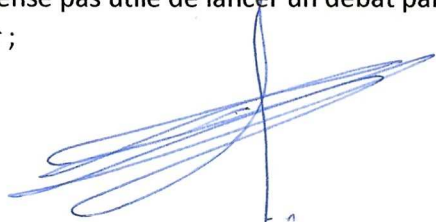
Option :

Une fois l'équipe d'administrateurs formée, et avant la nomination par l'AG, nous pourrions soumettre au vote de tous les membres :

1. L'approbation de l'équipe de gestion (Organe d'administration)
2. La désignation du (de la) Président -e au sein de l'équipe

En vous remerciant de votre lecture attentive, je vous laisse réfléchir et réagir auprès du vice -
président , Jean Pierre Vanderoost,

Je ne pense pas utile de lancer un débat par email mais plutôt de proposer des solutions pour
l'avenir ;



Emmanuel Lebrun